

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1064<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 18 février 2014,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier, Mme Chantal Cara, vice-doyenne (en l'absence de Mme Francine Girard); la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Jean Dansereau (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet; M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : M. Yan Bertrand, M. Francis Bouchard, Mme Maud Laporte-Roy; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1064-5.1, de la Faculté de médecine vétérinaire : Mme Michèle Doucet, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes; pour la délibération CE-1064-5.2, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sonia Gauthier, professeure agrégée à l'École de service social; pour la délibération CE-1064-5.3, de la Faculté des sciences de l'éducation : Mme Pascale Lefrançois, vice-doyenne aux études de premier cycle et directrice-CFIM; pour la délibération CE-1064-6.1, de l'École de santé publique : Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un étudiant : M. Robert Martin, le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claude Mailhot, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

CE-1064-1 ORDRE DU JOUR

CE-1064-1

En raison de la disponibilité des invités, on prend note que les points 6.2 et 6.3 seront traités immédiatement après le point 4. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1063<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - 4.1 Calendrier des séances pour l'année 2014-2015
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté de médecine vétérinaire
    - Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (1-580-1-0)

- 5.2 Faculté des arts et des sciences — École de service social
  - Modification aux programmes de Baccalauréat en service social (1-250-1-0 et 1-250-1-9), et au programme de Certificat en action communautaire (1-251-5-0)
- Faculté des sciences de l'éducation— Centre de formation initiale des maîtres
  - Modification aux programmes de Baccalauréat :
    - 5.3 - Éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0)
    - Enseignement de l'éducation physique et à la santé (1-822-1-0)
    - Enseignement en adaptation scolaire (1-857-1-0)
    - Enseignement du français langue seconde (1-821-1-0)
- 5.4 Faculté des arts et des sciences — École de psychoéducation
  - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (1-210-1-0)
- Faculté des arts et des sciences — Direction
  - 5.5 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie (1-217-1-0)
- Faculté des arts et des sciences
  - Abolition des programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie (1-098-1-0), et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en études Est-asiatiques et Histoire (1-099-1-0)
- 6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 École de santé publique — Département d'administration de la santé
    - Programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique : modification au règlement pédagogique et à la structure du programme; création de l'option *Analyse et management des systèmes de santé*
  - 6.2 École Polytechnique
    - Création de trois microprogrammes :
      - *Planification et élaboration d'un projet d'ingénierie civile*
      - *Fondements juridiques et négociation en ingénierie civile*
      - *Maîtrise du déroulement d'un projet d'ingénierie civile*
  - 6.3 École HEC Montréal et École Polytechnique
    - Création du Microprogramme en *Innovation technologique et commercialisation*
- 7. École HEC Montréal
  - M.Sc. : Uniformisation de nom — *Maîtrise ès sciences en gestion*
- 8. Évaluation des programmes
  - 8.1 Faculté de théologie et de sciences des religions
    - Plan d'action pour les programmes d'études supérieures
- 9. Affaires diverses
- 10. Prochaine séance
- 11. Clôture de la séance

CE-1064-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1061<sup>e</sup> SÉANCE

CE-1064-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1063<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2013, tel que présenté.

CE-1064-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL  
2014-A0033-1064<sup>e</sup>-079

CE-1064-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1061<sup>e</sup> séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Les membres ont également reçu le document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-079, décrivant les données relatives aux principales tendances dans les admissions et inscriptions aux trimestres d'automne 2013 et d'hiver 2014, en date du 5 décembre dernier, en lien avec la présentation qui en a été faite lors de la dernière séance (CE-1063-4.1).

CE-1064-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1064-4

CE-1064-4.1 Calendrier des séances pour l'année 2014-2015  
2014-A0033-1064<sup>e</sup>-080

CE-1064-4.1

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, présente le projet relatif au calendrier des séances de la Commission des études pour l'année 2014-2015 (document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-080). Il signale que, alors que dans les années précédentes, la Commission débutait ses réunions au mois d'octobre, une séance serait ajoutée au mois de septembre 2014, afin de traiter de sujets divers qu'il n'est pas toujours possible de traiter au cours de l'année. Le président, M. Raymond Lalande, explique que selon le moment de l'année, l'ordre du jour de la Commission peut comporter l'étude d'un plus ou moins grand nombre de projets de création ou de modification de programmes. L'ajout d'une séance au cours du mois de septembre permettrait de traiter des sujets d'autres ordres, dont des rapports des sous-comités de la Commission des études. Si l'on constate qu'il n'y aurait pas matière à tenir la réunion prévue le 23 septembre 2014, celle-ci serait annulée. La Commission convient d'ajouter cette date au calendrier de ses séances pour l'année 2014-2015. Sur le fait que la réunion de janvier dernier a été annulée, M. Chabot indique que l'on a pris note de cette situation, et que pour l'année 2015, la réunion du mois de janvier a été placée à la fin du mois. Sur la possibilité d'ajouter des réunions en février et mars, M. Chabot signale que cette modalité serait difficilement applicable, car on doit arrimer les dates de réunions des différents corps universitaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2014-2015, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-080.

CE-1064-4.2 Processus d'admission et d'inscription

CE-1064-4.2

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription; les données sont comparées aux résultats de l'année précédente à la même période. Les données disponibles à la date du 13 février dernier rendent compte d'une augmentation d'une proportion de 0,8 % du nombre d'inscriptions au trimestre d'hiver 2014. On doit considérer qu'au cours de la semaine dernière, un nombre d'environ 250 étudiants internationaux ont été désinscrits, alors que cette modalité n'avait pas été appliquée à la même période en 2013. Le système Synchro permet dorénavant de procéder à la désinscription à deux moments, en janvier et en mars.

CE-1064-4.3 Caractère public des séances de la Commission des études

CE-1064-4.3

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, mentionne qu'en regard de la présence, à la Commission, d'invités pour la présentation de projets de modification ou de création de programmes, une question a été posée quant au caractère public des séances de la Commission des études. M. Chabot explique que par défaut, les séances de la Commission ont un caractère public autorisant la présence d'invités. La Commission a, par ailleurs, la possibilité de débattre de sujets à huis clos, si elle le souhaite.

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.6.

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, M. Michel Carrier, présente le projet inscrit au point 5.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Michèle Doucet, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits aux points 5.2, et 5.4 à 5.6; pour la présentation du projet inscrit au point 5.2, la Commission reçoit Mme Sonia Gauthier professeure agrégée de l'École de service social.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Louise Poirier, présente le projet inscrit au point 5.3; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Pascale Lefrançois, vice-doyenne aux études de premier cycle et directrice du CFIM.

CE-1064-5.1 Faculté de médecine vétérinaire

CE-1064-5.1

- Modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (1-580-1-0)

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-073, 073.1

La modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire veut répondre à des exigences liées à l'agrément et à l'assurance qualité du programme, et propose une actualisation en fonction des besoins et des attentes de formation, et en fonction de l'évolution des innovations et des recherches en pédagogie médicale. Le fil conducteur de la démarche de modification a voulu définir un programme axé non plus uniquement sur l'acquisition des connaissances, mais également sur l'évaluation des compétences. Cette approche a déterminé des modalités et des outils de cheminement et de gestion en lien avec l'approche ainsi privilégiée, notamment : l'identification de sept compétences (trois compétences spécifiques [S] et quatre compétences transversales [T]); la définition d'un parcours de formation intégré, centré sur l'apprentissage; l'utilisation de situations d'apprentissage-évaluation; la définition de modalités et d'outils d'évaluation des compétences; l'établissement du Parcours de développement et d'évaluation des compétences—PDEC (couvrant les situations d'apprentissage-évaluation et les savoirs essentiels favorisant le développement des compétences, et permettant d'identifier les cours et stages du cheminement suivi); l'utilisation de méthodes actives d'apprentissage (dont la pratique réflexive). Parallèlement, on a déterminé les rôles et responsabilités des enseignants et des étudiants en fonction de l'approche-programme, de la formation et de l'accompagnement, et de la conception des activités de formation. Des règles et principes ont été précisés en regard de l'évaluation des compétences (notamment, en lien avec les normes de succès, la progression dans le cheminement, l'établissement de comités d'évaluation des compétences, etc.). La formule choisie afin de structurer le cheminement réalisé en regard de l'approche par compétences consiste en l'établissement d'une série de cinq cours *Développement des compétences vétérinaires* (DMV 1601, 2601, 3601, 4601 et 5601), suivis selon la fréquence d'un cours par année. Il s'agit de cours obligatoires pour l'avancement (mention Réussite ou Échec) mais non contributives à la moyenne (0 crédit), par lesquels on pourra encadrer et évaluer la pratique réflexive, le portfolio, le parcours de développement et d'évaluation des compétences et la certification, et favoriser le développement de l'autonomie progressive de l'étudiant. La présentation reporte au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-073.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les éléments suivants. Les modalités d'évaluation des compétences ont été définies en fonction de la réglementation pédagogique propre au programme, et en fonction de composantes de politique et de gestion (normes de succès et progression dans le parcours; évaluations formatives ou certificatives des compétences; gestion des échecs et modalités de reprise des évaluations certificatives; etc.); ces modalités sont décrites aux pages 6, 7 et 8 du document de présentation (section C); les cours *Développement des compétences vétérinaires* constituent une modalité, parmi d'autres, d'évaluation des compétences, et comportent un encadrement précis et transparent; par ailleurs, ces cours constituent un lieu pour la pratique réflexive, laquelle permet d'intervenir à différentes étapes du cheminement en vue de favoriser et d'assurer la réussite des différents niveaux de la formation;

relativement à l'encadrement de ces cours, les modalités définies prévoient le travail avec un tuteur ou avec un professeur, mais également avec des étudiants, selon le niveau du cours atteint, dans une perspective de pratique réflexive; les modalités relatives aux cours *Développement des compétences vétérinaires* ne précisent pas un nombre d'heures de tutorat, mais le déroulement du programme prévoit deux rencontres, d'une durée de 30 minutes chacune, par trimestre, et les autres périodes consacrées à de telles activités sont réparties dans les autres cours; par ailleurs, les activités réalisées doivent être prises en compte dans le portfolio.. Le travail relatif à l'intégration de l'approche par compétences a été initié en 2007, et a découlé, entre autres, de la définition d'exigences d'agrément, demandant de faire la preuve que les diplômés du programme ont acquis les compétences indiquées; un important travail a été réalisé pour l'identification et l'articulation des compétences recherchées pour le programme; parallèlement, des démarches d'information, de consultation et de sensibilisation ont été poursuivies auprès des membres de la Faculté (professeurs, étudiants, etc.); des ateliers divers ont également été tenus (ateliers de formation, ateliers de gestion du changement, assemblées de réflexion pédagogique, etc.).

La Commission souligne le caractère novateur du projet présenté, ainsi que sa grande qualité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (1-580-1-0), à la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-073.

CE-1064-5.2 Faculté des arts et des sciences — École de service social CE-1064-5.2  
- Modification aux programmes de Baccalauréat en service social  
(1-250-1-0 et 1-250-1-9), et au programme de Certificat en action  
communautaire (1-251-5-0)

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-074, 074.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en service social (l'un donné au campus principal et l'autre, au campus Laval) veut répondre à des objectifs définis en fonction des résultats de diverses consultations tenues auprès des employeurs, des enseignants et des étudiants, et définis en fonction des ajustements à apporter aux contenus de formation à la suite de l'adoption de la Loi 21 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*), et de la définition de nouvelles normes d'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social—ACFTS, ainsi que d'un nouveau référentiel de compétences de l'Ordre des professionnels des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec—OTSTCFQ. Des modifications ont été définies en regard des besoins de formation et de l'évolution de la discipline, notamment, par l'accentuation des contenus de formation pratique (cours d'intervention et stages), le développement de la capacité d'analyse critique, l'intégration de nouveaux contenus de formation, la mise en place d'activités d'intégration des connaissances théoriques et pratiques, et l'établissement de stages internationaux (selon la structure d'un cheminement international). La formation recherchée étant principalement articulée en fonction du travail social, le projet comporte la modification du titre du programme pour celui de *Baccalauréat spécialisé en travail social*. En plus des divers réaménagements apportés à la structure du programme et au répertoire de cours (abolition, création, modification, scission ou fusion de contenus de cours, etc.), le projet propose l'établissement d'un cheminement international, totalisant 20,5 crédits (dont un bloc de 14,5 crédits de cours obligatoires). On note la création d'un stage (SVS 2107), d'un laboratoire d'intervention (SVS 2108) et d'un nouveau cours en méthodologie d'intervention (SVS 3356). La modification au programme de Certificat en action communautaire correspond à des ajustements de concordance découlant de la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en service social. La présentation reporte au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-074.

Des précisions sont apportées sur l'articulation des contenus du programme de Baccalauréat en regard des exigences de l'ordre professionnel, et sur les modalités relatives à l'acquisition des compétences, en regard du référentiel défini. On prend note de la possibilité d'ajouter, à la liste des cours complémentaires, des cours de la Faculté de théologie et de sciences des religions portant sur la diversité religieuse.

La Commission souligne la qualité du projet présenté; on signale également la démarche de consultation effectuée auprès des étudiants du programme de Baccalauréat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en service social (1-250-1-0 et 1-250-1-9) — comportant la modification du titre du programme pour Baccalauréat *spécialisé en travail social*, et comportant la création d'un cheminement international dans le programme—, et la modification au programme de Certificat en action communautaire (1-251-5-0), à l'École de service social de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document, 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-074.

CE-1064-5.3	Faculté des sciences de l'éducation Centre de formation initiale des maîtres	CE-1064-5.3
	- Modification aux programmes de Baccalauréat : <ul style="list-style-type: none"><li>- Éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0)</li><li>- Enseignement de l'éducation physique et à la santé (1-822-1-0)</li><li>- Enseignement en adaptation scolaire (1-857-1-0)</li><li>- Enseignement du français langue seconde (1-821-1-0)</li></ul>	

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-075 à 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-078

La modification aux programmes de B.Ed. donne suite aux recommandations transmises dans le cadre de la visite d'agrément du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement—CAPFE, effectuée à l'automne 2011. La Faculté a également tenu diverses consultations, et a identifié un certain nombre de pistes d'améliorations, qui ont été articulées dans le cadre d'un plan d'action présenté au CAPFE. Dans ce contexte, des modifications ont été définies pour l'ensemble des programmes de B.Ed., et portent principalement sur : la création de quatre activités d'intégration (EDU 1222, 222, 3222, 4222) —afin de favoriser une perception plus globale des liens entre les cours et les stages; l'ajout d'un cours obligatoire de 1 crédit précédant l'évaluation du français oral —afin de favoriser l'atteinte des objectifs recherchés dans la formation en regard des exigences en français oral; le remplacement d'un cours d'évaluation de 3 crédits par trois nouveaux cours totalisant 4 crédits (ETA 1250, 2250 et 3012) —afin d'améliorer et de mieux cibler la formation à l'évaluation des apprentissages.

D'autres modifications ont été définies plus spécifiquement en fonction de chacun des programmes.

Pour le programme de Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire, les modifications ont porté principalement sur l'ajout de cours liés à la formation à la recherche, et sur la refonte de cours de manière à ce que certains contenus de formation soient abordés à plus d'une étape du cheminement (dont les contenus en gestion de classe et en différenciation); le stage de la quatrième année du programme a été remplacé par un stage étalé sur deux trimestres, de manière à permettre aux étudiants de suivre un stage dans le cadre d'une rentrée scolaire.

Les modifications aux cours du programme de Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé visent, notamment, la consolidation de la formation didactique et de

la formation en éducation à la santé, la réorganisation des stages, et le réaménagement du bloc 70 E, sur les activités pratiques, dorénavant constitué uniquement de cours obligatoires.

La modification au programme de Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire comporte, principalement, la définition d'un tronc commun de deux années (plutôt que d'une année dans la version actuelle), pendant lesquelles l'étudiant sera formé aux deux ordres d'enseignement (primaire et secondaire), notamment à travers un stage réalisé dans chacun des deux ordres. Cette nouvelle approche infère ainsi plusieurs modifications à la structure du programme (pages 1 à 3 du document de présentation).

La modification au programme de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde comporte, notamment, l'ajout de contenus de formation à la recherche, la création, dans la quatrième année du programme, d'une orientation *primaire* et d'une orientation *secondaire*, et le réaménagement des blocs de cours et des cours en regard de la bonification de certains contenus de formation (préparation aux stages, didactique, différenciation, cours de langues étrangères). Des ajustements sont également apportés au nombre de crédits alloués aux stages et à leur durée.

La présentation reporte aux documents 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-075 à 078.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur l'intégration de la formation à la recherche —laquelle constitue une particularité des programmes en sciences de l'éducation offerts par FSÉ—, sur les compétences imposées par le Ministère, sur les modalités relatives à la reprise des stages en cas d'échec, et sur la répartition des crédits qui a découlé de l'ajout de cours d'intégration à la structure des programmes. La démarche de modification a comporté la consultation des étudiants, notamment, par la participation d'étudiants aux comités de programmes auxquels ils siègent, ou par la participation aux divers groupes de discussion.

La Commission félicite la Faculté pour la qualité et la teneur du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat : Éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0); Enseignement de l'éducation physique et à la santé (1-822-1-0); Enseignement en adaptation scolaire (1-857-1-0); Enseignement du français langue seconde (1-821-1-0), au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément aux documents 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-075, 076, 077 et 078.

CE-1064-5.4 Faculté des arts et des sciences — — École de psychoéducation CE-1064-5.4  
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en  
psychoéducation (1-210-1-0)

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-081

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation porte principalement sur des ajustements visant à faciliter l'administration du programme, afin de corriger des problèmes observés à la suite de la refonte du programme, implantée à l'automne 2010. Les modifications suivantes sont apportées : 1) abolition de six cours à option de 1 crédit et création d'un nouveau cours obligatoire pratique de 3 crédits (PSE 1206—*Ateliers préparatoires aux stages*); 2) abolition d'un cours à option et création de trois nouveaux cours à option (PSE 2226—*TDAH : Évaluation-intervention psychoéducatives*; PSE 3223—*L'intervention psychoéducative interculturelle*; PSE 2210—*Intervention psychoéducative en contexte autochtone*); 3) modification au titre de trois cours à option; 4) modification des préalables de sept cours. La présentation reporte au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-081.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (1-210-1-0), à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-081.

- CE-1064-5.5 Faculté des arts et des sciences — Direction CE-1064-5.5  
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie (1-217-1-0)

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-082

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie porte sur des modifications de concordance découlant de la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (1-210-1-0). La présentation reporte au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-082.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie (1-217-1-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-082.

- CE-1064-5.6 Faculté des arts et des sciences CE-1064-5.6  
- Abolition des programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie (1-098-1-0), et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en études Est-asiatiques et Histoire (1-099-1-0)

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-083

À la suite de la refonte du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie, celui-ci a été transformé en Baccalauréat spécialisé en Études asiatiques (1-096-1-1). Ce programme comporte trois orientations (*Littérature, pensée, spiritualité; Géographie politique contemporaine; Histoire, culture et société*), à l'intérieur desquelles les contenus de formation des trois programmes bidisciplinaires en Études est-asiatiques ont été intégrés. Cette restructuration des programmes et de la formation infère donc l'abolition des programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie, et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire. L'implantation du nouveau programme est prévue au trimestre d'automne 2013, et un protocole d'abolition des programmes mentionnés a été mis en place, prévoyant, notamment, les modalités de poursuite ou de transfert de programme pour les étudiants inscrits à ces programmes. La présentation reporte au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-083.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie (1-098-1-0), et l'abolition du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire (1-099-1-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-083.

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente le projet inscrit au point 6.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne de l'École de santé publique.

Le représentant de l'École Polytechnique pour cette séance, M. Jean Dansereau, présente les projets inscrits aux points 6.2 et 6.3; pour la présentation du projet inscrit au point 6.2, la Commission reçoit M. Guy Leclerc, professeur titulaire au Département des génies civil, géologique et des mines de l'École Polytechnique.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente le projet inscrit au point 6.3.

CE-1064-6.1 École de santé publique

CE-1064-6.1

Département d'administration de la santé

- Programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique : modification au règlement pédagogique et à la structure du programme; création de l'option *Analyse et management des systèmes de santé*

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-068

Le projet proposé porte principalement sur l'ajout d'une nouvelle option *Analyse et management des systèmes de santé* au programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies—DEPA. Le programme suivi selon cette nouvelle option offrira une formation avancée du niveau du troisième cycle, concentrée sur une durée de deux trimestres, et composée de contenus de formation favorisant le développement des capacités d'analyse et de gestion des systèmes, organisations et politiques de santé, tant au niveau local qu'international, répondant ainsi à des besoins de formation importants pour les cliniciens, gestionnaires et analystes pratiquant dans le système de santé. Le programme pourra également répondre aux besoins de formation de candidats qui n'auraient pas complété les prérequis exigés pour l'admission à l'option *Gestion et organisation* du programme de Doctorat en santé publique, ou de candidats ayant complété des études de deuxième cycle et détenant une expérience professionnelle comme cliniciens, gestionnaires ou analystes. L'option *Analyse et management des systèmes de santé* du DEPA est complémentaire au Microprogramme de troisième cycle en Gestion et politiques de santé, ainsi qu'à l'option *Gestion et organisation* du programme de Doctorat en santé publique. Sa structure comporte 30 crédits, répartis selon 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reporte au document 2014-A0033/1064<sup>e</sup>/068.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et à la structure du programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique et la création de l'option *Analyse et management des systèmes de santé*, au Département d'administration de la santé de l'École de santé publique, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-068.

CE-1064-6.2 École Polytechnique

CE-1064-6.2

Création de trois microprogrammes :

- *Planification et élaboration d'un projet d'ingénierie civile*
- *Fondements juridiques et négociation en ingénierie civile*
- *Maîtrise du déroulement d'un projet d'ingénierie civile*

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-069 à 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-071

Le Microprogramme *Planification et élaboration d'un projet d'ingénierie civile* propose une formation relative à l'élaboration du projet d'ingénierie civile, son envergure et ses caractéristiques. Les contenus de formation abordent les questions et problématiques relatives à l'identification du besoin à combler tant au niveau régional que local; à la production et à l'évaluation des variantes; à la formalisation du processus de prise de décision multicritère; aux méthodes d'identification des risques stratégiques pouvant exercer des impacts sur le projet et aux moyens de les prendre en compte; à la définition du répertoire des éléments essentiels au montage d'un projet aux différentes étapes de celui-ci (avant-projet, plans, devis, etc.). La structure du Microprogramme comporte 12 crédits de cours (trois cours obligatoires et un cours au choix). La présentation reporte au document 2014-A0033/1064<sup>e</sup>/069.

Le Microprogramme *Fondements juridiques et négociation en ingénierie civile* traite des fondements juridiques des projets d'ingénierie civile couvrant les lois et les règlements qui régissent l'insertion de l'objet du projet dans un environnement récepteur particulier. Les contenus de formation abordent les questions relatives aux types de contrat, ainsi qu'à la gestion des approvisionnements et des réclamations. Le Microprogramme propose également une formation en préparation et conduite d'une négociation, activité courante en gestion d'un projet d'ingénierie. Le Microprogramme regroupe ces deux aspects de la formation proposée, afin de répondre aux demandes présentées par les professionnels en exercice pour des formations d'appoint en droit et en négociation. La structure du Microprogramme comporte 9 crédits de cours obligatoires. La présentation reporte au document 2014-A0033/1064<sup>e</sup>/070. On signale que la Faculté de droit de l'Université a été consultée sur les contenus d'ordre juridique.

Le Microprogramme *Maîtrise du déroulement d'un projet d'ingénierie civile* propose une formation sur la programmation des activités du projet et sur le suivi et le contrôle de ces activités sujettes aux perturbations qui en affectent le déroulement. Ce thème est connu sous le vocable de *maîtrise* des délais, des coûts et de la qualité du projet, et explique le titre choisi pour le microprogramme. La structure du Microprogramme comporte 9 crédits de cours obligatoires. La présentation reporte au document 2014-A0033/1064<sup>e</sup>/071. L'implantation des microprogrammes est prévue au trimestre d'automne 2014.

On précise que le programme de M.Sc. en génie civil propose une option en Projet d'ingénierie civile; une proportion importante de la clientèle de cette option étant constituée de professionnels en exercice, on a souhaité définir une modalité permettant de compléter le programme de Maîtrise par étapes, selon trois offres de formation courtes. Les microprogrammes peuvent également être intégrés au programme correspondant de D.E.S.S.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École Polytechnique, la création de trois microprogrammes : *Planification et élaboration d'un projet d'ingénierie civile*, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-069; *Fondements juridiques et négociation en ingénierie civile*, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-070; *Maîtrise du déroulement d'un projet d'ingénierie civile*, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-071.

CE-1064-6.3 École HEC Montréal et École Polytechnique CE-1064-6.3  
- Création du Microprogramme en *Innovation technologique et commercialisation*

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-072

Le Microprogramme en *Innovation technologique et commercialisation* permettra aux ingénieurs et aux professionnels œuvrant dans des entreprises technologiques de recevoir une formation qui soit mieux adaptée à leurs besoins mais qui demeure conforme à la formation offerte dans le cadre du programme de MBA de l'École HEC Montréal. Les entreprises québécoises auront ainsi la possibilité d'accéder à une catégorie d'ingénieurs et de professionnels mieux formés en gestion de la technologie et de l'innovation dans le cadre de projets technologiques innovants, ainsi que de proposer cette formation à leurs meilleurs éléments. Le Microprogramme proposé présente des avantages pour chacune des deux institutions concernées, permettant d'assurer à l'École Polytechnique une plus grande visibilité auprès des étudiants et des entreprises technologiques, en accédant à un créneau duquel elle était jusqu'ici absente, et permettant à l'École HEC Montréal d'accéder à un bassin plus large de candidats potentiels, en intégrant, à son offre de cours, un volet technologique mieux ciblé. Six nouveaux cours sont créés à partir de cours existants de l'École Polytechnique, mais adaptés en fonction des blocs de compétences définis pour le programme de MBA de l'École HEC Montréal. Le Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2014. La présentation reportée au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-072.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du Microprogramme en *Innovation technologique et commercialisation*, à l'École HEC Montréal et à l'École Polytechnique, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-072.

CE-1064-7 École HEC Montréal CE-1064-7  
- M.Sc. : Uniformisation de nom — *Maîtrise ès sciences en gestion*

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-085

Mme Michèle Breton explique que pour des considérations d'ordre linguistiques, l'intitulé du grade de M.Sc. en sciences de la gestion de l'École HEC Montréal a été modifié pour celui de *Maîtrise ès sciences en gestion*. Le Conseil pédagogique de l'École a adopté cette dénomination lors de sa séance tenue le 20 novembre dernier.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte de la modification à la dénomination du programme de M.Sc., se lisant *Maîtrise ès sciences en gestion*, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-085.

CE-1064-8 ÉVALUATION DES PROGRAMMES CE-1064-8

CE-1064-8.1 FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS CE-1064-8.1  
- Plans d'action pour les programmes d'études supérieures

---

2014-A0033-1064<sup>e</sup>-084, 084.1

Le doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, M. Jean-Claude Breton, présente le plan d'action pour les programmes d'études supérieures de cette Faculté; la présentation reportée aux documents 2013-A0033-1064<sup>e</sup>-084 (sur le plan d'action du doyen) et

2013-A0033-1064<sup>e</sup>-084.1 (sur le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP). Principalement, le plan d'action présente les modalités de la mise en œuvre des diverses recommandations provenant, notamment, du rapport d'évaluation externe et du rapport du CAEP, et précise les modalités et l'échéancier de la gestion des ajustements et modifications qui seront implantés. Un comité coordonnant la réforme des programmes a été mis sur pied (divisé en quatre sous-comités pour chacun des secteurs de formation); le processus de modification des programmes devrait être complété de manière à procéder à leur implantation au trimestre d'automne 2015.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de théologie et de sciences des religions pour les programmes d'études supérieures, conformément au document 2014-A0033-1064<sup>e</sup>-084.

CE-1064-9      AFFAIRES DIVERSES      CE-1064-9

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1064-10      PROCHAINE SÉANCE      CE-1064-10

La prochaine séance aura lieu le mardi 25 mars 2014; considérant que l'ordre du jour de cette séance sera chargé, on convient de débiter celle-ci à 13 heures.

CE-1064-11      CLÔTURE DE LA SÉANCE      CE-1064-11

La séance est levée à 15 heures 50.

Adopté à l'unanimité tel que corrigé le 25 mars 2014 – délibération CE-1065 -2

Le président de séance

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot